

Offre d'Emploi n° 13

Intitulé du poste : Contrôleur de gestion industriel (H/F)

Localisation : Sainte Eanne

Type et durée du contrat : CDD

Nom de l'entreprise : COOPERL ARC ATLANTIQUE

Secteur d'activité : Abattage et transformation de viande

Description du poste / Missions :

Sous la responsabilité du responsable contrôle de gestion du site pour lequel vous êtes le relai "terrain", vous avez pour missions :

- Participer à l'identification et à la mise en oeuvre de projets d'amélioration des processus et des outils de gestion,
 - Établir une étroite collaboration avec l'ensemble des opérationnels du site de production afin d'assurer un pilotage pertinent de l'activité,
 - Mettre en place et maîtriser le suivi des rendements matières et/ou prix de revient industriels,
 - Analyser, expliquer les écarts identifiés par rapport aux standards et être force de propositions d'actions correctives et d'optimisation,
 - Mettre en place des outils de reporting
 - Participer activement au processus de construction budgétaire ainsi qu'à son suivi et à son contrôle (identification des axes d'amélioration et proposition d'actions correctives),
- Au-delà de l'orientation technique de la position, il s'agit d'un poste terrain, qui nécessite de travailler au plus près des opérationnels et de s'investir dans la compréhension des processus industriels afin de participer au pilotage et au développement des activités.

Spécificités demandées :

Niveau scolaire minimum : BTS/DUT

Diplôme éventuel : BTS/DUT comptabilité/gestion des entreprises avec une expérience significative en contrôle de gestion (ou de formation supérieure de type Ecole d'Ingénieur, Ecole de Commerce ou Master 2, avec une expérience de 5 ans au minimum acquise en Contrôle de gestion Industrielle, voire autodidacte avec solide expérience).

Compétences : Maîtrise de l'outil bureautique (Excel).

Vos qualités d'écoute et de rigueur ainsi que votre capacité d'analyse vous permettent de faire parler les chiffres et de communiquer vos analyses avec clarté et pédagogie.

Expérience : La connaissance de l'agroalimentaire est un plus qui sera fortement apprécié.

Rémunération : A définir selon expérience.

Autres : Prime annuelle, Intéressement, Participation restaurant entreprise, etc.

Date de démarrage : 01 mars 2018